COMMUNE
DE
RAMATUELLE

PROJET EDUCATIF

2020 - 2026

MAIRIE DE RAMATUELLE
Hôtel de Ville
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE
04 98 12 66 66

PREAMBULE

Le Projet Educatif de la commune traduit l'engagement de l'équipe municipale, ses priorités et principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions et les moyens à mobiliser pour sa mise en place.

Le Projet Educatif est commun à l'ensemble des accueils organisés par la commune. Il a pour objectif de donner une cohérence éducative sur les différents temps d'accueil auquel participe un enfant de 3 à 16 ans.

A Ramatuelle, l'ensemble des structures petite-enfance, enfance et jeunesse sont gérées par la municipalité. Cela résulte d'une véritable politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse depuis de nombreuses années.

Le mot du Maire

COMMUNE
DE
RAMATUELLE

MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

SOMMAIRE

Préambule

La Commune de Ramatuelle

Les objectifs éducatifs et grands principes

Les Moyens
- Présentation des structures municipales
- L'encadrement
- Les différents temps d'accueil
- Informations / Communication / Relation aux familles
- Les partenaires
- Les finances
- Les temps de concertation / Préparation des équipes
- Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Evaluation et suivi

Conclusion

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

LA COMMUNE
(diagnostic initial)

La Commune de Ramatuelle en quelques chiffres :

Lors du dernier recensement (2017), la commune de Ramatuelle a recensé 2070 habitants soit une diminution de 2.634% par rapport à 2012[1].

Sur le groupe scolaire Gérard Philipe, les chiffres restent stables depuis plusieurs années : 6 classes sont réparties entre la maternelle (2 classes) et l'élémentaire (4 classes) pour une moyenne de 150 élèves chaque année.

Les collégiens se dépendent du collège du Moulin Blanc à St Tropez tandis que les lycéens dépendent du Lycée du Golfe de St Tropez à Gassin.

Les familles des enfants et jeunes accueillis travaillent principalement dans les secteurs du commerce, du tourisme et des services. Ramatuelle étant une commune classée « Station de Tourisme », une majorité des emplois proposés sont de nature saisonnière. Ainsi, il faut prendre en compte le fait qu'une partie des familles, des enfants et jeunes de la commune vivent sur ce rythme saisonnier : période de repos en hiver, et rythme soutenu d'avril à fin octobre.

Ramatuelle est une commune qui dispose d'un littoral important, de zones forestières et agricoles. Le cœur du village possède une histoire et un patrimoine riche et ancien. Ces atouts font de la commune un espace privilégié pour la jeunesse Ramatuelloise !

Aujourd'hui, la Commune dispose de nombreuses infrastructures permettant l'accueil des enfants, des jeunes et des familles :

- Un espace culturel, un dojo, un tennis (4 courts de tennis – 2 courts de Padel), un stade, une école primaire, un Accueil de Loisirs sans Hébergement, une crèche municipale et des locaux associatifs.

A ce jour, les différentes structures d'accueil sont ouvertes de la manière suivante :

- La Garderie périscolaire est ouverte les jours d'école, soit 144 jours/an en moyenne.
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis est ouvert tous les mercredis hors vacances scolaires, soit 36 jours/an en moyenne.
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires est ouvert toutes les vacances scolaires (hors Noel), soit 70 jours/an en moyenne.
- Des séjours (Hiver/Eté) sont organisés chaque année.

Le public concerné par ces accueils sont :

- Tous les enfants de 3 à 16 ans, ayant constitué un dossier complet auprès des services concernés.
- Tous les enfants scolarisés au Groupe Scolaire G. Philipe de la commune.

[1] Sources INSEE

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

LES OBJECTIFS

La Ville de Ramatuelle a créé et mis en place plusieurs structures d'accueil pour les enfants et les jeunes de la commune, que ce soit sur les temps périscolaires (période scolaire) ou sur les temps extrascolaires (vacances). Ces temps de loisirs ou de garderie participent à l'éducation des enfants et des jeunes Ramatuellois et contribuent à améliorer le quotidien des familles dans la prise en charge de leurs enfants.

Les Principes

Les principes de ces temps d'accueil sont les suivants :

a) L'Accessibilité :

- Proposer une tarification basée sur les revenus des familles afin de permettre à tous les enfants, quelles que soient leurs conditions sociales, d'accéder à des loisirs de qualité.
- Accueillir les enfants en situation de handicap et définir des modalités de prise en charge réfléchies et concertées par l'ensemble de la communauté éducative.

b) La qualité :

- Qualité de l'encadrement : embauche de personnel qualifié diplômé : 2 directeurs BEATEP/DEES permanents, entourés à chaque accueil d'animateurs/d'intervenants, pour la plupart BAFA. 1 Assistant de Vie est recrutée par enfant en situation de handicap.
- Qualité des activités : la commune met les moyens financiers nécessaires pour permettre aux équipes d'animation d'animer des activités de qualité, avec du matériel adapté et de renforcer les projets pédagogiques avec des sorties enrichissantes. L'embauche d'intervenants pour des projets culturels, artistiques ou sportifs est favorisée.
- Qualité des structures d'accueil : la commune a fait construire une crèche, un bâtiment ALSH avec des extérieurs riches : jardins, potager, proximité de la plage…

c) L'implication :

- Des enfants et des jeunes : l'avis des enfants sera au cœur des programmes d'activités proposés en fonction de leurs besoins et de leurs envies. Les équipes y seront attentives et mettront en place des outils adaptés afin d'en tenir compte.
- Des familles : le point de vue des familles concernant le fonctionnement des temps d'accueil et de leur contenu sera pris en compte :
  - Lors des soirées festives organisées à l'ALSH.
  - Lors des temps d'accueils sur les activités (départs et arrivées).
  - Lors de petits déjeuners organisés ponctuellement dans l'année.
  - Lors des retours des questionnaires de satisfaction envoyés aux familles.
- Du tissu associatif local : les acteurs locaux présents lors des différents temps de rencontres émettent également des avis et sont force de proposition sur les projets en cours ou à venir.
- Des équipes éducatives : les professionnels sont impliqués lors des rédactions des projets pédagogiques des différents accueils. Ils sont partis prenantes et co-construisent ces outils.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

d) ***La Laïcité :***

- Respect du principe de laïcité : les familles, les enfants ainsi que les encadrants se doivent de respecter le principe de laïcité. La liberté des convictions religieuses de chacun sera respectée mais ne sera pas imposée au sein des institutions publiques lors des différents temps d'accueil des enfants.

La prise en compte des besoins des enfants et jeunes accueillis a été au cœur des réflexions et reste une priorité. L'objectif principal de la commune est de permettre à chaque enfant, ou jeune accueilli de vivre des temps de loisirs éducatifs afin de contribuer à son épanouissement personnel.

De plus, il est à préciser que les objectifs éducatifs fixés par la commune sont basés sur le respect et l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. La CIDE définit et garantit les droits fondamentaux des enfants (*Texte international adopté par l'ONU le 20 novembre 1989 et ratifié par la France le 26 janvier 1990*).

Ainsi, 6 axes éducatifs ont été retenus, sans priorité hiérarchique. Il convient pour les structures d'accueil de les prendre en compte de manière simultanée lors de l'élaboration des projets pédagogiques.

Les Objectifs éducatifs

Contribuer à l'intégration des enfants et des jeunes dans la société :

- Permettre à l'enfant de construire sa propre opinion, ses propres choix de manière éclairée. L'avis des enfants et des jeunes est pris en compte.
- Impliquer les enfants et les jeunes accueillis par une participation active à l'élaboration des menus, des règles de vie, du choix des activités et des séjours.
- Favoriser les temps de rencontre et d'échanges entre les élus, les équipes éducatives et les enfants et les jeunes.
- Développer les connaissances des institutions du territoire.
- Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge en permettant à tous les enfants, quelques soit leurs origines ou conditions sociales, d'accéder à des temps de loisirs éducatifs.

Favoriser une prise de conscience environnementale afin de modifier les habitudes et faire des enfants et des jeunes d'aujourd'hui de futurs citoyens responsables :

- Proposer des projets basés sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable : Déchets, santé, consommation, mobilité, communication, alimentation, solidarité, citoyenneté et environnement / biodiversité…
- Promouvoir l'éducation à la nature, à l'écologie, au développement durable…
- Sensibiliser les enfants et les jeunes dans les actions quotidiennes mises en place dans les structures d'accueil afin de donner du sens à ce qu'ils font.
- Penser l'organisation, le fonctionnement des structures d'accueil de façon à prendre en compte les dimensions suivantes : écologie, développement durable, alimentation durable, respect de l'environnement…

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge :

- Développer les capacités langagières, physiques, psychomotrices, intellectuelles des enfants et des jeunes accueillis en prenant en compte la maturité de chacun.
- Favoriser l'expérimentation par la recherche. Proposer aux enfants et jeunes accueillis d'apprendre à travers leurs propres expérimentations. L'enfant grandit et apprend en tâtonnant. Le droit à l'erreur est possible…
- Permettre à l'enfant d'acquérir, de développer son esprit critique afin de faire de lui un futur citoyen éclairé.
- Proposer aux enfants et aux jeunes d'être les propres acteurs de leurs loisirs. Les encadrants devront tenir compte de leurs choix et désirs.
- Responsabiliser les enfants et les jeunes en leur proposant des activités sur lesquelles ils pourront prendre des initiatives. Les enfants et les jeunes seront également partie prenante des actions et tâches diverses mises en place sur les structures.

Promouvoir la notion de « Vivre Ensemble » :

- Développer les liens intergénérationnels.
- Favoriser les actions de solidarité et d'entraide.
- Développer l'intégration des enfants en situation de handicap.
- Permettre à chaque enfant, chaque jeune accueilli de trouver sa place au sein du groupe quelles que soient ses origines ethnique ou social, sa religion, son sexe, son état de santé, sa langue, ses opinions ou sa nationalité.

Eveiller les enfants et les jeunes à des pratiques variées et de qualité afin de favoriser leur enrichissement personnel :

- Promouvoir et soutenir d'actions culturelles, artistiques, scientifiques et sportives en partenariat avec le tissu associatif local.
- Proposer des menus de restauration favorisant la découverte de goûts et de saveurs, l'éveil des sens.
- Permettre à l'enfant de développer ses talents, ses compétences.
- Mettre en place des sorties et/ou des séjours à visées éducatives.

Encourager l'implication des familles en agissant sur le principe de Coéducation :

- Favoriser et concilier la vie professionnelle et familiale tout en respectant les besoins et le bien-être des enfants et des jeunes.
- Proposer des moments d'échanges, de partage au quotidien avec les familles par une communication adaptée et active.
- Développer l'implication des familles dans la réflexion et l'élaboration de projets.
- Instaurer un climat de confiance réciproque afin d'établir un dialogue où chacun se sent entendu et respecté.
- Etre à l'écoute des besoins et/ou problèmes rencontrés et être force de proposition.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

LES MOYENS

Présentation des structures municipales :

❖ L'ALSH Municipal (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :

Implantation : Accueil de Loisirs
1539, route de Bonne Terrasse
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 82 27 35 Fax : 04 94 79 12 80
Courriel : centre.aere@mairie-ramatuelle.fr

L'Accueil de Loisirs se situe à cinq minutes à pied de la plage de Pampelonne.

C'est un établissement construit selon les normes HQE (Hautes Qualités Environnementales) de 810m² habitables, qui se compose de :

- 1 hall d'accueil
- 1 bureau de direction
- 1 infirmerie
- 1 bibliothèque
- 1 salle polyvalente
- 3 salles d'activités
- Sanitaires 3-5 ans
- Sanitaires 6-16 ans
- 1 dortoir
- 1 salle de réunion
- 1 cuisine
- 1 cantine
- 1 salle de rangement du matériel pédagogique

Sur les extérieurs, se trouvent :

- 1 terrasse ombragée pour les repas en extérieur
- 3 kiosques, espaces ombragés de 35m² pour l'accueil des groupes en extérieur
- 1 labyrinthe végétal
- 1 terrain multisport
- 2 douches utilisées au retour de la plage
- 1 potager pédagogique
- 1 sentier sensoriel

La structure est agréée pour accueillir 100 enfants par jour :
50 enfants de 3-5 ans
34 enfants de 6-11 ans
16 adolescents de 12-16 ans
La répartition des enfants peut être modifiée en fonction des inscriptions et des besoins.

❖ **Le groupe scolaire Gérard Philipe :**

Implantation : Groupe scolaire Gérard Philipe
63, rue Jean Moulin
83350 Ramatuelle

La garderie périscolaire du matin et du soir se déroule dans l'enceinte du groupe scolaire. Le procès-verbal de la commission d'arrondissement a accordé en 2011 un agrément de 205 personnes (185 enfants et 20 adultes).

Les locaux utilisés pour la garderie périscolaire:

- 2 salles de classe maternelle
- 1 dortoir
- Sanitaires 3-5 ans
- 2 salles de classe élémentaire
- 1 BCD
- Sanitaires 6-11 ans
- 1 salle informatique
- 1 salle polyvalente
- 1 salle de restaurant
- 1 cuisine
- 1 cour de récréation maternelle et 1 élémentaire
- 1 préau

L'Encadrement :

L'Equipe pédagogique :

• Les titulaires :

- 1 directeur permanent (DEES, Cadre B, Animateur Territorial) pour l'ALSH : activités péri et extrascolaires.
- 1 directeur permanent (BEATEP, Cadre B, Animateur Territorial) pour l'ALSH : activités péri et extrascolaires.
- 1 agent d'animation (Cadre C, Adjoint d'Animation) affecté à l'ALSH 10 semaines de vacances scolaires par an, tous les mercredis, et sur la garderie périscolaire.

• Recrutés sous contrat :

- 1 animateur permanent (BPJEPS/BAFA) pour les temps périscolaires (transport scolaire, accueil de loisirs et garderie périscolaire) et l'ALSH.
- 2 à 15 animateurs selon les vacances scolaires, en respectant le taux d'encadrement suivant : au moins 50% d'animateurs BAFA, jusqu'à 20% d'animateurs non diplômés, et de 0 à 50% d'animateurs en stage BAFA en fonction des choix effectués dans les 2 catégories précédentes.
- 1 à 3 assistantes de vie si des enfants à problématique de santé ou en situation de handicap.

Les taux d'encadrement sont les suivants :

• ALSH (sans PEDT) :

- 3-5 ans : 1 animateur pour 8 enfants / 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau lors des baignades
- 6-16 ans : 1 animateur pour 12 enfants / 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau lors des baignades

• Garderie périscolaire :

Aucun – Limitation du nombre d'enfants accueillis à 40.

a) Rôle et missions de la Direction :

Elle est composée de deux personnes diplômées (1 directeur et 1 adjoint).
L'été, quand un membre de la direction est en congé, la sous-direction est confiée à un des animateurs titulaires à l'année.

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.

b) Rôle et missions des Animateurs-trices :

L'équipe d'animation est constituée de deux animateurs-trices titulaires à l'année. Pour les périodes de vacances scolaires, l'ALSH recrute des animateurs vacataires sur des contrats de 35h/sem + des heures supplémentaires.

Le rôle de l'animateur-trice :

- Il/Elle organise le « Vivre ensemble » et créé les conditions pour que les enfants découvrent la vie en collectivité. Il/Elle favorise la participation de chacun au bon fonctionnement du groupe qu'il/elle a en charge.
- Il/Elle assure la sécurité physique, morale et affective des enfants qu'il/elle a à charge.
- Il/Elle organise des activités ludiques et initie des découvertes par le jeu.
- Il/Elle applique le projet pédagogique en vigueur.

L'animateur-trice fait partie d'une équipe ! Il/elle devra donc faire preuve d'entraide et de solidarité avec ses collègues tout au long de son contrat : sans oublier le personnel communal de l'équipe cuisine, entretien des bâtiments…

L'animateur-trice montre l'exemple aux enfants. Il/Elle est leur référent. Ainsi, au même titre que les enfants, l'animateur-trice devra veiller à amener chaque jour son matériel (casquette, gourde, brosse à dents etc…) et à adopter une attitude exemplaire !

L'Equipe technique :

- 3 cuisiniers dont un Chef d'équipe restauration.
- 6 agents de propreté affectés aux 2 bâtiments (ALSH et groupe scolaire)
- 1 chauffeur de bus municipal (31 places) selon les besoins.

Ces agents sont au service du Projet Educatif de la commune et doivent véhiculer, lorsqu'ils sont présents aux côtés des enfants et des jeunes, les mêmes valeurs et principes éducatifs que les agents de l'équipe d'animation.

Au même titre que les Animateurs-trices, ils doivent montrer l'exemple et se comporter en adulte référent.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Les différents temps d'accueil :

La commune de Ramatuelle gère et mets à disposition des familles les temps d'encadrement suivants :

a) La garderie (Règlement intérieur en annexe) :

Trait d'union entre l'école et la famille, ce lieu d'accueil est attentif à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective et à l'hygiène.

Le service garderie périscolaire laisse l'enfant vivre à son rythme avant et après une journée d'école. L'enfant a accès à des jeux et du matériel pédagogique mis à sa disposition. Des activités peuvent être mises en place par l'équipe d'animation, chacun est libre d'y participer ou pas.

Périodes et horaires d'ouverture :

• Garderie périscolaire en période scolaire uniquement :
- Le matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h15 à 8h30.
- Le soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h à 18h15.

Tarification :

La commune peut fixer et réviser annuellement les tarifs par délibération du Conseil Municipal. La tarification figure dans *l'annexe 1* de du règlement intérieur de la garderie.

Les modalités de facturation sont définies dans le règlement intérieur.

Fonctionnement :

⇨ Pour la garderie périscolaire du matin :

La garderie périscolaire du matin est ouverte de 7h15 à 8h30. Elle se déroule dans la salle polyvalente du groupe scolaire et est encadré par un animateur.
Les familles sonnent au portail de l'élémentaire pour accéder dans le groupe scolaire.
L'enfant est accompagné dans la salle polyvalente, la présence de l'enfant est validée informatiquement par le personnel encadrant.

Les enfants de la maternelle sont accompagnés dans leurs classes respectives à 8h20, ceux de l'élémentaire rejoignent la cour de récréation à 8h20 avant la rentrée en classe de 8h30.

⇨ Pour la garderie périscolaire de l'après-midi :

La garderie périscolaire de l'après-midi est ouverte de 16h à 18h15. Elle se déroule dans la salle polyvalente du groupe scolaire et est encadrée par 2 animateurs.

Un agent animateur récupère les enfants de maternelles inscrits à la garderie, pendant qu'un autre agent animateur récupère les enfants d'élémentaires inscrits à la garderie à la sortie des classes.
Chaque groupe d'enfants est conduits aux toilettes (sanitaires maternelles et élémentaires). Un goûter, au préalable préparé par l'équipe cuisine, est servi aux enfants présents.

L'enfant quitte la garderie périscolaire de l'après-midi avec son parent (ou une personne habilitée). En aucun cas, l'enfant n'est autorisé à quitter l'enceinte du groupe scolaire seul et quel que soit son âge.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

L'enfant peut être récupéré par son grand frère (ou sa grande sœur) uniquement s'il est scolarisé au collège et si le parent l'a autorisé dans les autorisations du dossier unique d'inscription à récupérer son petit frère (ou petite sœur).

b) Le transport scolaire :

Le transport est un service mis à disposition des familles habitants à plus de 3km du lieu de la scolarisation. Le dispositif est mis en place par la région. La gestion des inscriptions incombe à la commune.

Périodes et horaires d'ouverture :

Le transport scolaire fonctionne uniquement en période scolaire, matins et soirs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Tarification :

Le coût est définit par la région.
La carte bus coûte 90€/enfant. La commune rembourse les familles à hauteur de 55€.
Pour les familles ayant un Quotient familial inférieur à 700, la carte bus coûte 45€. La commune rembourse alors 27€ aux familles.
A partir de 3 enfants d'une même famille, la carte bus coûte 45€/enfant.

Fonctionnement :

Seuls les enfants de plus de 6 ans peuvent bénéficier de ce service. Les familles doivent faire la démarche d'inscription auprès des services de la région afin d'obtenir une carte de transport scolaire. Sans ça, l'enfant ne peut bénéficier de ce service.

- Le matin : L'enfant attend à l'arrêt de bus que le chauffeur s'arrête. Les enfants sont récupérés par un agent communal à la sortie du bus devant l'école et sont accompagnés jusqu'au portail.

- Le soir : Les familles, via le portail famille, ont inscrits leur enfant. Un agent communal récupère la liste des enfants inscrits, et les accompagne jusqu'au bus. A l'intérieur du bus, les enfants sont sous la responsabilité du chauffeur. Ce dernier a la liste des arrêts et des enfants autorisés à descendre seuls. Il a également les coordonnées des familles en cas de problème (non présence d'un parent à l'arrêt…).

c) La pause méridienne :

La pause méridienne est le temps comprit entre le moment de sortie de classe du matin et le retour à l'école l'après-midi. C'est un temps de surveillance, d'encadrement dont est responsable la commune.

Ce doit être un temps de coupure pour les enfants, au cours duquel ils doivent pouvoir se restaurer dans de bonnes conditions, s'amuser avec leurs camarades et « souffler » avant un retour aux apprentissages. C'est un temps important dans la journée d'école d'un enfant.

Périodes et horaires d'ouverture :

Le temps de pause méridienne se déroule au groupe scolaire Gérard Philipe, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 11h30 à 13h.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Ce temps comprend :

- Pour les élémentaires :
  - 45 min de jeux dans la cour
  - 45 min de repas pris à la cantine scolaire
- Pour les maternelles :
  - 45 min de repas pris à la cantine
  - 45 min de jeux dans la cour pour les MS-GS
  - 2h15 min de sieste au dortoir pour les PS

Tarification :

Les repas sont facturés en fonction des présences réelles. Les tarifications sont revues chaque année et votées en conseil municipal. Les agents municipaux (Asem, animateurs, cuisiniers) ou les enseignants ont la possibilité de commander des plateaux repas. Ces derniers font l'objet d'une tarification spécifique revue et votée chaque année.

Fonctionnement :

La pause méridienne se passe en deux temps :

- De 11h30 à 12h15 : Premier service.
  - Au réfectoire :
    - 2 classes d'élémentaires (CP-CE / CM en alternances 2jrs/2jrs).
    - Les Petites Sections.
  - Dans la cour :
    - 2 classes d'élémentaires.
    - Les Moyennes et Grandes Sections.

- De 12h15 à 13h : Deuxième service.
  - Au réfectoire :
    - 2 classes d'élémentaires (CP-CE / CM en alternances 2jrs/2jrs).
    - Les Moyennes et Grandes Sections.
  - Dans la cour :
    - 2 classes d'élémentaires.
  - Au dortoir (jusqu'à 14h30) :
    - Les Petites Sections.

L'encadrement de la pause méridienne nécessite au quotidien la présence de nombreux agents :

- 3 agents cuisiniers : préparation, confection des repas, nettoyage et rangement de la cuisine.
- 1 agent animateur : régule le bruit et les interactions dans le réfectoire, sensibilise les enfants au gaspillage alimentaire, éveil aux goûts et à la curiosité alimentaire.
- 5 agents au service (2 côté élémentaires, 3 côtés maternelles) : mise en place du service, service des enfants, nettoyage et rangement.
- 2 Asem : surveillance de la cour maternelle et du dortoir.
- 2 animateurs-trices : surveillance de la cour élémentaire.

Soit au total 13 agents.

d) L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Règlement intérieur en annexe) :

L'Accueil de Loisirs du Service « Enfance-Jeunesse » est ouvert aux jeunes scolarisés à l'école primaire, au collège et au lycée jusqu'à 16 ans. Le Club Ados est uniquement ouvert sur la période estival (vacances d'été).

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Il accueille prioritairement les ramatuellois. Ce service fonctionne toute l'année à l'exception des vacances de Noël. Il accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances d'Hiver, de Printemps, d'Eté et d'Automne.

Périodes et horaires d'ouverture :

Vacances scolaires (sauf Noël) : du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h15

Hors vacances scolaires :

- tous les mercredis de 7h45 à 18h15.

Accueil du matin : de 7h45 à 9h / Accueil du soir : de 17h15 à 18h15

Tarification :

La commune peut fixer et réviser annuellement les tarifs par délibération du Conseil Municipal. La tarification figure dans *l'annexe 1* de du règlement intérieur de l'ALSH.

Les modalités de facturation sont définies dans le règlement intérieur.

Fonctionnement :

Amplitude horaire : 7h45 – 18h15

Vacances scolaires :

- Arrivée le matin entre 7h45 et 9h
- Activités / repas / goûter entre 9h et 17h15
- Départ le soir entre 17h15 et 18h15

Les réservations se font suivant le calendrier définit sur l'année scolaire *(annexe 2 du règlement intérieur)*, visible sur le Portail famille :

- Module de 4 jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi
- Module de 5 jours : du lundi au vendredi

Mercredis :

- Arrivée le matin entre 7h45 et 9h
- Activités / repas / goûter entre 9h et 17h15
- Arrivée du module repas + après-midi : 11h45
- Départ du module matin + repas : 13h
- Départ le soir entre 17h15 et 18h15

Les réservations se font avant le 15 du mois pour le mois suivant via le planning de réservation du portail famille. Plusieurs modules sont proposés aux familles :

- Module Journée
- Module Matin + repas : avec départ à 13h.
- Module Repas + après-midi : avec arrivée à 11h45.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Informations / Communication / Relation avec les familles :

En 2020, la commune s'est équipée d'un outil de communication à l'attention des familles nommé « portail famille » : https://portail-ramatuelle.ciril.net/guard/login

Les objectifs de la mise en place de cet outil sont les suivants :

- Possibilité de payer en ligne les factures pour les familles.
- Les documents du dossier unique d'inscription sont dématérialisés et enregistrés, ce qui évite à redemander les mêmes documents chaque année aux familles.
- Facilités de réservations pour les activités pour les familles qui ont directement accès au planning de leur enfant.
- Continuité des services : la crèche, les affaires scolaires et le service enfance – jeunesse utilisent le même logiciel.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dispose d'une page Facebook « Accueil de Loisirs Ramatuelle ». L'objectif est d'utiliser cet outil de communication afin de diffuser plus largement les activités et projets du service ALSH.

Depuis 2020, l'ALSH a mis en place sur l'application Klassroom (utilisée par la crèche et l'école également) des classes pour les différentes périodes d'accueil des enfants. Ainsi, quotidiennement, l'équipe d'animation diffuse des photos aux familles des enfants accueillis. Les entrées sur ce blog fermé sont contrôlées par l'équipe de direction.

Ces outils de communication se veulent modernes et au plus près des habitudes des familles.

Sur chaque structure d'accueil, l'affichage habituel obligatoire continue d'être mis en place.

Les partenaires :

Les différents partenaires de la commune sur le volet éducatif sont les suivants :

- La DDCS du Var
- La CAF du Var
- Le Conseil Départemental du Var
- La PMI
- La MSA
- Les Francas du Var
- L'Education Nationale
- Les associations locales
- L'Office du Tourisme et de la Culture
- La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
- Les associations d'Education Populaire

Les finances :

A ce jour, la commune met les moyens financiers et soutien l'accès à des loisirs de qualité pour les enfants et jeunes Ramatuellois. En 2020, le fonctionnement des services Enfance – Jeunesse (ALSH et Mercredis), Restauration, Garderie représente 6.74% du budget de fonctionnement de la commune soit 11 698 825€. L'investissement a quant à lui représenté 5 649 216€ soit 4.06% du budget communal.

Chaque service dispose de son budget propre.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Temps de concertation / Préparation des équipes :

➔ **Les réunions de préparation :**

Elles servent à penser et élaborer des projets d'activités ludiques et éducatifs.

• Mercredis Loisirs :

En fin d'année scolaire, l'équipe d'animation se réunira afin d'écrire le projet pédagogique de l'année scolaire à venir.

Chaque mardi en période scolaire de 13h30 à 15h30, l'équipe d'animation se réunira afin de préparer les mercredis à venir.

• ALSH :

Avant chaque période d'accueil, la direction et les animateurs recrutés se réuniront pour organiser le séjour.

Déroulement de la réunion :

- Lecture du projet pédagogique et appropriation par l'équipe
- Point sur les affectations, les effectifs, les problématiques de santé, les PAI.
- Rappel des règles de sécurité, d'hygiène et des lois en vigueur
- Point sur l'organisation du séjour : les sorties, les interventions…
- Elaboration des plannings d'activité en tenant compte des remarques suivantes :
    - Pour chaque activité manuelle, l'animateur aura préparé un exemple. Cela permettra d'une part à l'animateur d'anticiper les difficultés liées à sa réalisation et d'autre part de pouvoir motiver les enfants en leur montrant la production finale.
    - Après chaque activité manuelle, un jeu devra être animé en se servant de la production des enfants

➔ **Réunions bilan :**

Elles servent à faire un point en équipe et à évaluer la réussite ou non des objectifs pédagogiques fixés.

• Mercredis Loisirs :
Chaque jeudi en période scolaire de 13h à 15h.

• ALSH :

Chaque jour et suivant les groupes après le temps du repas, les animateurs feront un retour à la direction. En fonction de la période de vacances, ce bilan sera fait par écrit ou oralement, avec toute l'équipe d'animation ou par petits groupes.

Généralement, les points abordés seront les suivants :

- Relationnel au sein de l'équipe
- Relationnel avec les parents
- Enfants à comportement particulier
- Retour sur les activités, le respect du thème et les méthodes utilisées par l'équipe pour atteindre les objectifs pédagogiques des vacances
- Echanges constructifs pour améliorer la qualité de l'accueil
- Anticipation des activités et grands jeux à venir

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

Ces réunions bilan permettront à la direction du centre de rédiger le bilan qualitatif de la période. Ce dernier est à la disposition de la municipalité, de la DDCS et aux organismes financeurs tels que la CAF et la MSA.

Une réunion de régulation, un soir dans la semaine pourrait être mise en place en cas de problématiques collectives (d'accueil, de conflits…) ou d'améliorer la qualité de l'accueil et l'organisation des activités à venir.

La direction se tient à la disposition des animateurs-trices à tout moment. En cas de problèmes (personnel ou dans le travail), il est conseillé de le signaler le plus tôt possible à la direction plutôt que d'attendre une réunion bilan.

➔ **Les séjours de vacances :**

Au cours de l'année, des séjours de vacances ou nuitées pourront être organisés pour les enfants et jeunes avec des thématiques différentes en fonction du public et de la période de l'année à laquelle ils se dérouleront.
Une réunion d'information sera organisée pour les parents 2 semaines avant chaque départ.

Conformément à la règlementation en vigueur, la municipalité embauchera le nombre d'animateur-trice nécessaire à l'encadrement du séjour (1 directeur + 2 animateurs-trices). Cela permet :

- d'assurer une sécurité maximale lors de déplacements lointain avec 2 minibus,
- de maintenir le quota d'encadrement en cas d'accident ou de maladie d'un animateur ou d'un enfant

Modalité d'accueil des enfants en situation de handicap :

La volonté municipale est de permettre à tous les enfants d'accéder aux loisirs !

Ainsi, des animateurs supplémentaires sont recrutés pour accueillir, à tour de rôle, les enfants en situation de handicap.
Un Projet d'Accueil Personnalisé sera mis en place en concertation avec la famille, l'animateur en charge de l'enfant et les responsables de l'Accueil de Loisirs. Ces temps de rencontre, d'échanges et de partage sont essentiels afin de proposer un accueil au plus proche des besoins de l'enfant et de sa famille.

Dans ce Projet d'Accueil Personnalisé sera définit les modalités suivantes :

- Modalités d'accueil : dates, groupe…
- La problématique de l'enfant.
- Le référent de l'enfant pendant son accueil.
- Les informations nécessaires au bon déroulement de l'accueil : alimentation, hygiène, socialisation, communication et langage, autonomie, ce que l'enfant aime faire, ce qu'il craint…
- Le protocole en cas d'urgence et si l'accueil est accompagné d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI).

L'animateur-trice devra être vigilent quant à l'attitude de ces enfants et veiller à ce qu'ils s'intègrent dans les meilleures conditions. Les animateurs-trices référents ne devront pas hésiter à se référer à l'équipe de direction.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

EVALUATION et SUIVI

➔ **Evaluer quoi et qui ?**

- Evaluation des actions (moyens, méthodes) pour constater qu'elles sont bien adaptées au public, pour vérifier qu'elles sont en adéquation avec l'atteinte des objectifs du projet éducatif et pédagogique, et enfin pour réguler si nécessaire.
- Evaluation des enfants pour constater l'évolution de leurs comportements et pour réguler s'il n'y a pas d'amélioration.
- Evaluation des animateurs pour vérifier si la mise en œuvre des actions est conforme au projet et à l'atteinte des objectifs, et pour réguler si cela s'avère nécessaire.

➔ **Pour qui évaluer ?**

- Pour l'équipe d'animation
- Pour la direction, dans le cadre de la réussite de ce projet
- Pour la municipalité

➔ **Comment évaluer ?**

- Observations
- Discussions informelles
- Grilles d'évaluation
- Réunions
- Questionnaires de satisfaction

➔ **Quand évaluer ?**

A la fin de chaque période de vacances :

Chaque structure d'accueil devra écrire des bilans réguliers des actions et projets mis en place. Ils seront remis aux élus locaux ainsi qu'à la Direction Générale des Services. Afin de mesurer la pertinence de ces bilans, il conviendra aux équipes de fixer des indicateurs précis en lien avec les objectifs pédagogiques fixés dans les projets pédagogiques.

Une fois par an :

Un bilan annuel sera fait en fin d'année civile par le Chef du Service Enfance – Jeunesse et sera présenté lors du séminaire annuel auquel assistent l'ensemble des élus et des chefs de service de la commune. Ce bilan permettra de mesurer l'ensemble des actions menées sur les services et

L'ensemble des agents intervenants auprès des enfants et des jeunes seront reçus en entretien individuel. Ce moment d'échange entre la direction et l'agent permet de vérifier si les missions attribuées sont correctement exécutées.

Un questionnaire de satisfaction sera envoyé aux familles ayant inscrit leur(s) enfant(s) aux activités proposées par la commune. En fonction des résultats de ce questionnaire, les équipes pourront se réunir afin de revoir le fonctionnement de certaines structures ou de le réajuster.

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

CONCLUSION

Roland BRUNO
Le Maire,

Patricia AMIEL
2ème Adjointe au Maire
En charge de l'Enfance – Jeunesse
et des relations avec le monde associatif

COMMUNE DE RAMATUELLE
MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE

COMMUNE
DE
RAMATUELLE

ANNEXES

Règlement intérieur garderie

Règlement intérieur ALSH + club ados

Protocoles incendie alsh + école

Protocole attentats

Livret d'accueil de l'Animateur-trice

Charte restaurant scolaire

CIDE

COMMUNE DE RAMATUELLE

MAIRIE DE RAMATUELLE
60 Bd du 8 mai 1945
83350 RAMATUELLE